

**Objet et étendue de la consultation**

Marché de maîtrise d'œuvre sur un immeuble classé monument historique n'appartenant pas à l'Etat.

- Le candidat se présentant seul ou l'un des candidats d'un groupement doit remplir les trois conditions suivantes :

- Etre inscrit à un tableau régional de l'ordre des architectes en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi du 03 janvier 1977.

- Etre titulaire d'un diplôme de spécialisation et d'approfondissement mention « architecture et patrimoine » ou de tout autre diplôme de niveau équivalent.

- Justifier d'une activité professionnelle régulière dans le domaine de la restauration du bâti ancien pendant les dix années qui précèdent l'ouverture de la consultation.

*Le mandataire de l'équipe ne pourra faire acte de candidature que pour une seule équipe.*

La mission concerne la surveillance de l'évolution des désordres structurels observés sur l'église Saint-Pancrace et la production d'une proposition d'intervention après interprétation des résultats.

*L'objectif attendu est (après analyse des désordres) la définition des opérations nécessaires à la stabilisation structurelle de l'église.*

**L'étude comprendra notamment :**

- Un bref historique documenté de l'édifice,

- Un bilan documentaire : archives et publications : écrits, iconographie, plans,

- Un bilan chronologique des interventions réalisées,

- Synthèse des études géotechniques, structurelles existantes

- Accompagnement à la mise sous surveillance des fissures :

• établissement d'un cahier des charges pour la consultation de bureaux d'études,

• définition des emplacements des capteurs,

• analyse des résultats,

• avis de synthèse

- Relevés numériques complets

- Une proposition d'intervention assortie d'un descriptif quantitatif et estimatif avec phasage fonctionnel selon l'urgence et adapté aux capacités financières du maître d'ouvrage.

L'équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre devra s'attacher les compétences suivantes :

- Economie de la construction,

- BET Structure

## Jugement des offres

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur du marché,

- 1 **élimine les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation,**
- 2 **choisit l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères suivants :**
  - **du prix global de l'offre,**
  - **de la valeur technique de l'offre justifiée par un mémoire technique.**

Le jugement des offres sera effectué selon les critères de pondération suivants :

- |                              |                  |
|------------------------------|------------------|
| - Montant de la prestation : | <b>30 points</b> |
| - Valeur technique :         | <b>70 points</b> |

- 1 **30 % pour le montant de la prestation.** : Ce critère est lui-même noté en tenant compte du prix global de l'offre/prix global le plus bas et interpolation des notes.
- 2 **70 % pour la valeur technique justifiée par une note méthodologique:**

Ce critère est lui-même jugé suivant les sous-critères et leur valeur définis comme suit :

- Les modalités d'organisation pour la mission (moyens humains mis en œuvre pour l'exécution de la mission, coordination des divers intervenants et définition des missions de chacun d'entre eux), références pour des opérations similaires sur des immeubles de même nature: **20 points**
- La méthodologie globale avec approche des problématiques spécifiques à l'opération assortie d'une décomposition détaillée du prix de l'offre : **40 points**
- Le mode de travail mis en œuvre pour assurer une bonne communication entre les différents acteurs de l'opération ainsi qu'avec les services chargés du contrôle scientifique et technique : **10 points**